

COMPTE RENDU SOMMAIRE CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MAI 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-cinq mai à 20 h 00, les membres du Conseil Municipal de la commune d'Ondes, se sont réunis dans la salle polyvalente Jean Blanc, située chemin du Gâ, compte tenu de la situation exceptionnelle liée au COVID-19, après convocation légale, avec un public limité à 5 personnes.

Etaient présents : Mme ASPE Magali, M. BARRETEAU Blaise, Mme BOISSIÉ Jacqueline, M. DARLES Nicolas, M. DIMARCH Bernard, Mme FABIAN Martine, Mme FRANCHINI Nathalie, Mme GANOT Claudine, Mme PARO Josiane, M. PAVAN André, M. RECOULES Michel, M. SABOUREAU Jean-François, M. TERCENIO Jean-Claude et M. VALADE Patrick.

Etait absent représenté : M. BRUDEY Stéphane par Mme BOISSIE Jacqueline.

Secrétaire : Mme BOISSIE Jacqueline

1- INSTALLATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

La séance a été ouverte sous la Présidence de Monsieur PAVAN André, Maire qui a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré les membres du conseil municipal installés dans leurs fonctions.

Monsieur VALADE Patrick, le plus âgé des membres présents a pris la présidence de l'assemblée.

2- ELECTION DU MAIRE

Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 14 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée au second alinéa de l'article 10 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 était remplie.

En application des articles L.2122-4 et L.2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Nombre de votants (enveloppes déposées)..... 15

Nombre de suffrages exprimés 15

Monsieur PAVAN André a obtenu quinze voix. Ayant obtenu la majorité absolue, il a été proclamé maire et a été immédiatement installé.

3- ELECTION DES ADJOINTS

Sous la présidence de Monsieur PAVAN André élu maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints. Les adjoints sont élus selon les mêmes modalités que le maire.

En application des articles L. 2122-1 et L.2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit quatre adjoints au maire au maximum. En application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de quatre adjoints.

Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé à quatre le nombre des adjoints au maire de la commune.

Election du Premier Adjoint

Nombre de votants (enveloppes déposées)..... 15

Nombre de suffrages exprimés 15

Madame BOISSIE Jacqueline a obtenu quinze voix. Ayant obtenu la majorité absolue, elle a été proclamée premier adjoint et a été immédiatement installée.

Election du Deuxième Adjoint

Nombre de votants (enveloppes déposées)..... 15

Nombre de suffrages exprimés 15

Monsieur DIMARCH Bernard a obtenu quinze voix. Ayant obtenu la majorité absolue, il a été proclamé deuxième adjoint et a été immédiatement installé.

Election du Troisième Adjoint

Nombre de votants (enveloppes déposées)..... 15

Nombre de suffrages exprimés 15

Monsieur VALADE Patrick a obtenu quinze voix. Ayant obtenu la majorité absolue, il a été proclamé troisième adjoint et a été immédiatement installé.

Election du Quatrième Adjoint

Nombre de votants (enveloppes déposées)..... 15

Nombre de suffrages exprimés 15

Monsieur SABOUREAU Jean-François a obtenu quinze voix. Ayant obtenu la majorité absolue, il a été proclamé quatrième adjoint et a été immédiatement installé.

4- TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Fonction	Qualité	Nom - Prénom	Date de naissance	Suffrages obtenus par le candidat
Maire	M.	PAVAN André	17/02/1957	267
Premier Adjoint	Mme	BOISSIE Jacqueline	23/02/1960	271
Deuxième Adjoint	M.	DIMARCH Bernard	31/08/1957	264
Troisième Adjoint	M.	VALADE Patrick	08/08/1952	267
Quatrième Adjoint	M.	SABOUREAU Jean-François	30/12/1957	268
Conseiller	M.	RECOULES Michel	15/02/1962	270
Conseiller	Mme	ASPE Magali	28/01/1972	270
Conseiller	M.	DARLES Nicolas	24/05/1974	270
Conseiller	Mme	GANOT Claudine	23/03/1963	269
Conseiller	M.	BRUDEY Stéphane	16/08/1973	269
Conseiller	Mme	FRANCHINI Nathalie	13/06/1968	268
Conseiller	M.	TERENCIO Jean-Claude	02/11/1968	267
Conseiller	M.	BARRETEAU Blaise	22/09/1972	267
Conseiller	Mme	FABIAN Martine	08/02/1962	262
Conseiller	Mme	PARO Josiane	07/01/1955	259

5- DESIGNATION DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

En application de l'article L. 273-11 du code électoral, les conseillers communautaires des communes de moins de 1000 habitants sont désignés automatiquement en suivant l'ordre du tableau après qu'ont été élus le maire et les adjoints.

L'arrêté préfectoral du 3 octobre 2019 fixe le nombre et la répartition des sièges du conseil communautaire de la communauté de communes des Hauts-Tolosans. Le nombre est fixé à 1 siège pour la commune d'Ondes.

Les communes regroupées au sein d'une communauté de communes ou d'agglomération ne disposant que d'un seul siège au sein du conseil communautaire doivent désigner un suppléant.

Monsieur PAVAN André, Maire, sera conseiller communautaire.

Madame BOISSIE Jacqueline, premier adjoint, sera conseiller communautaire suppléant.

6- CHARTRE DE L'ELU LOCAL

Le Maire élu procède à la lecture de la charte de l'élu local et à sa distribution.

7- QUESTIONS DIVERSES

Ondes, le 1^{er} juin 2020

Le Maire,
André PAVAN

